

## SOUTIEN au retour et au maintien à Domicile : le Val de Marne s'organise face au COVID-19

Un dispositif d'appui au retour et au maintien à domicile sera mis en œuvre dans le département pour aider à faire face à l'épidémie de Coronavirus. Il s'articule autour de deux outils :

1. Une **cellule de coordination** que vous pouvez solliciter grâce au formulaire accessible à <https://bit.ly/domicile94> pour organiser le retour et le maintien à domicile des personnes pour lesquelles les services à domicile n'ont pas de solution satisfaisante.
2. Des **équipes dédiées** dans les services à domicile volontaires composées d'infirmier-ères et auxiliaires de vie qui interviendront au domicile de personnes suspectes ou confirmées par le COVID-19 ; ce dispositif évite la circulation virale au sein des services à domicile. Vous pouvez la solliciter grâce au formulaire accessible à <https://bit.ly/domicile94>

Les services à domicile qui sont en mesure de monter des équipes dédiées et qui souhaitent participer à cette démarche sont appelés à se rapprocher de la cellule de coordination [villehopital94@gmail.com](mailto:villehopital94@gmail.com)

### Comment faire ?

Vous êtes **professionnel hospitalier** chargé de l'organisation des sorties d'hospitalisation et faites face à un surcroît d'activité lié à l'épidémie de COVID-19 qui ne vous permet plus d'organiser ces sorties de façon satisfaisante ?

Vous êtes un **professionnel de santé libéral** ou un **service à domicile** et ne pouvez pas assurer les prestations d'aide ou de soins de **personnes suspectées ou confirmées COVID-19 à domicile** ou de **personnes non-atteintes du COVID-19** pour lesquelles vous ne parvenez pas à organiser la réponse aux besoins repérés.

- ① Signalez votre demande via ce questionnaire <https://bit.ly/domicile94>
- ② Vous serez ensuite contacté par la cellule pour préciser les besoins identifiés pour la personne à son domicile, ses volontés, ses problèmes de santé...
- ③ S'il s'agit d'un cas suspecté ou confirmé COVID-19, la cellule contactera, selon les besoins, des services à domicile disposant ou non d'une équipe dédiée. Les services de celle-ci s'arrêteront dès la fin de prise charge dans le cadre de la maladie, et au maximum 14 jours ; la personne retrouve donc son SAD/professionnel habituel après la période de COVID-19.

**ATTENTION : la demande faite à la cellule ne présage pas de la possibilité de mise en place effective systématique des aides et soins. Le démarrage des interventions devra se faire de manière concertée.**

Le dispositif est animé par un collectif associant les SPASAD Bien vieillir, Ages et Vie et Vivr'AG, le réseau PARTAGE 94, la PTA Onco 94 Ouest et les MAIA du Val-de-Marne.

Ce dispositif est soutenu par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Val de Marne.

**L'efficacité de ce dispositif repose sur la solidarité de tous les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social du département.**

**Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, contactez-nous à l'adresse [villehopital94@gmail.com](mailto:villehopital94@gmail.com)**